

COMMENT CA MARCHE ?

Qui peut bénéficier de cet accès aux soins transfrontaliers ?

VOUS ETES ASSURE(E) SOCIAL(E) EN BELGIQUE



Vous résidez dans l'une des communes suivantes :

- Dans la province de Namur :
Toutes les communes de l'arrondissement de Dinant – Philippeville
- Dans la province de Luxembourg :
La commune de Bouillon

VOUS ETES ASSURE(E) SOCIAL(E) EN FRANCE



Vous résidez dans l'un des cantons suivants :

- Carignan
- Flize
- Fumay
- Givet
- Monthermé
- Mouzon
- Nouzonville
- Omont
- Raucourt-et-Flaba
- Renwez
- Revin
- Rocroi
- Rumigny
- Sedan-Est
- Sedan-Nord
- Sedan-Ouest
- Signy-l'Abbaye
- Signy-le-Petit

Dans quels établissements de soins ?

- Le Centre Hospitalier de Charleville
- Le Centre Hospitalier de Sedan
- La Polyclinique du Parc de Charleville
- La Clinique du Docteur l'Hoste de Villers Semeuse
- L'Hôpital local de Nouzonville
- L'Hôpital local de Fumay
- Le Centre Hospitalier de Dinant
- Les Cliniques Universitaires de Mont Godinne
- Les Polycliniques de Gedinne et Ciney (du Centre Hospitalier de Dinant)
- Les Polycliniques des mutualités socialistes de Beauraing, Couvin et Philippeville

Quelles formalités accomplir ?

A votre arrivée dans l'établissement de soins, vous vous présentez à l'accueil des admissions muni de :

- Votre carte d'identité
- Votre vignette de mutuelle

A votre arrivée dans l'établissement de soins, vous vous présentez à l'accueil des admissions muni de :

- Votre carte d'identité
- Votre carte Vitale
- Votre justificatif de domicile



Si vous êtes travailleur frontalier, pas de changement, vous utilisez la carte d'assuré social du pays dans lequel vous êtes hospitalisé.

Vos remboursements ?

- Vous êtes remboursé aux mêmes conditions qu'un assuré social français soigné en France
- Pour des informations complémentaires adressez-vous à votre organisme assureur (mutuelle)

- Vous êtes remboursé aux mêmes conditions qu'un assuré social belge soigné en Belgique
- Les bénéficiaires du 100% et de la CMUC conservent les mêmes avantages qu'en France

Important : certains suppléments (chambre individuelle par exemple) non couverts par l'Assurance Maladie peuvent vous être facturés. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour connaître les prestations qui vous seront remboursées.

Si vous optez pour une chambre particulière



Si vous devez être hospitalisé dans une chambre particulière, vous devrez supporter des frais d'hôtellerie.



Attention : Le mode de facturation de la chambre particulière est différent en Belgique. Opter pour une chambre particulière implique deux suppléments qui vous seront facturés :

- Un supplément hôtelier pour chambre individuelle d'environ 30€ à 70€ par jour, selon le confort de la chambre.
- Des suppléments d'honoraires demandés par les praticiens. Le montant de ces suppléments qui varie en fonction des soins dispensés, peut être élevé. Renseignez-vous préalablement auprès de l'hôpital et de votre mutuelle complémentaire.

Important : le montant des suppléments doit figurer sur la déclaration d'admission qui vous est remise obligatoirement lors de votre entrée à l'hôpital.

Votre transport ?

C'est votre état de santé (votre degré d'autonomie physique et éventuellement psychique) qui guide la prescription du mode de transport par votre médecin : voiture particulière, transport en commun, taxi, VSL ou ambulance. Renseignez-vous auprès de votre organisme d'assurance maladie.

LES COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Si vous appelez de la Belgique vers la France : composez le 00 33 sans le chiffre entre parenthèses
Si vous appelez de la France vers la Belgique : composez le 00 32 sans le chiffre entre parenthèses

CHARLEVILLE-MEZIERES

• **Centre Hospitalier de Charleville Mézières**
45 avenue de Manchester, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : (0)3 24 58 70 70

• **Polyclinique du Parc**
18 Ter avenue Georges Corneau – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : (0)3 24 59 56 00

FUMAY

• **Hôpital Local de Fumay**
30 place Baty – 08170 FUMAY
Tél. : (0)3 24 41 10 32

NOUZONVILLE

• **Hôpital Local de Nouzonville**
65 rue Edouard Vaillant - 08700 NOUZONVILLE
Tél. : (0)3 24 53 93 20

VILLERS SEMEUSE

• **Clinique du Dr l'Hoste**
33 avenue Jean-Jaurès – 08000 VILLERS SEMEUSE
Tél. : (0)3 24 52 30 30

SEDAN

• **Centre Hospitalier de Sedan**
2 avenue du Général Margueritte, 08200 SEDAN
Tél. : (0)3 24 22 80 00
www.ch-sedan.fr

MONT-GODINNE

• **Cliniques universitaires UCL de Mont-Godinne**
Avenue G.Thérassé, 1-B, 5530 YVOIR
Tél. : (0)81 42 21 11 et fax : 081 42 20 07
www.uclmontgodinne.be

DINANT

• **Centre Hospitalier de Dinant**
Rue Saint-Jacques, 501, 5500 DINANT
(hôpital + service polyclinique)
Tél. (0)82 21 24 11 – Fax. (0)82 22 29 78

• **Polyclinique CHD**
Site Saint-Vincent, rue Saint-Jacques, 501, 5500 DINANT
Tél. (0)82 21 24 24 et (0)82 21 24 35

Polyclinique CHD

Site Sainte-Anne, Pont d'Amour, 50, 5500 DINANT
Tél. : (0)82 21 28 00 – Fax : (0)82 22 56 08

Polyclinique de Ciney

Avenue Schlogel, 90, 5590 CINEY
Tél. (0)83 21 23 83 – Fax : (0)83 61 37 85

Polyclinique de Gedinne

rue du Moulinay, 20, 5575 GEDINNE
Tél. (0)61 58 86 35 – Fax : (0)61 58 88 90

Polycliniques des Mutualités socialistes

PHILIPPEVILLE : 5600 rue de France, 35 - Tél : (0)71 660330
COUVIN : 5660 rue de la Falaise, 20 - Tél/Fax : (0)60 346803
BEAURAING : Route de Dinant, 18 - Tél/Fax : (0)82 698640